

# PRÉVOYANCE COLLECTIVE - FONDAMENTAUX ET PERFECTIONNEMENT

**4 jours**

## METTRE EN PLACE, OPTIMISER ET PILOTER SES CONTRATS DE PRÉVOYANCE

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

#### PREMIÈRE PARTIE

##### LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE (2 JOURS - PREV)

- › Les différentes prestations du régime général de sécurité sociale
- › Couverture complémentaire : quelles obligations pour l'employeur ?
- › Mise en place ou modification des régimes de prévoyance obligatoire dans l'entreprise
- › Analyser un régime de prévoyance complémentaire

#### DEUXIÈME PARTIE

##### PRÉVOYANCE COLLECTIVE - PERFECTIONNEMENT (2 JOURS - PPRV)

- › Intégrer le fonctionnement et l'articulation des garanties
- › Comment faire évoluer son régime de prévoyance
- › Appliquer les règles sur les catégories objectives et dispenses d'affiliation
- › Les documents nécessaires pour une juste tarification
- › Interpréter le compte de résultat
- › Gérer la vie du contrat

#### OBJECTIFS

Avoir conscience du niveau de prestations du régime de base pour intégrer la prévoyance complémentaire.  
Choisir les différentes options pour l'employeur et les incidences pour les salariés.  
Étudier son contrat pour mieux l'interpréter et le faire évoluer.  
Disposer d'outils de suivi et de pilotage d'un régime de prévoyance.  
Progresser dans la gestion de ses contrats de prévoyance pour en améliorer les garanties et optimiser son coût.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une approche progressive, complète et pragmatique de la prévoyance collective sous ses aspects juridiques et pratiques  
Des exercices d'application et exemples concrets tout au long de la formation pour favoriser les échanges et s'assurer de la validation des acquis  
Une formation constituée de 2 modules complémentaires pour un panorama complet de la gestion des régimes de prévoyance

#### PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

#### TARIFS

3 040 € HT ~~3 570 € HT~~ - Réf : GRH-MOPREV  
3 179 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :  
La prévoyance dans l'entreprise  
(remise de 42 %, soit 139.2 € HT au lieu de 240 € HT)

Validité : 30 juin 2024

#### PROCHAINES SESSIONS

##### Paris Montparnasse

##### PREMIÈRE PARTIE

les 18 et 19 mars 2024  
les 12 et 13 décembre 2024

##### DEUXIÈME PARTIE

les 2 et 3 avril 2024  
les 26 et 27 septembre 2024

# LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE

**2 jours**

## ANALYSER LES MÉCANISMES DE LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE, INVALIDITÉ, DÉCÈS

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

- › Les indemnités journalières : conditions d'ouverture du droit, calcul des indemnités journalières, durée d'indemnisation
- › Les différentes catégories d'invalidité, le calcul de la pension, le passage à la retraite (réforme de 2023)
- › Les rentes liées aux accidents de travail et maladies professionnelles
- › Les prestations liées au décès : capital décès et pensions de réversion, allocation d'orphelin

Exemples d'application : calculer différentes prestations pour mieux comprendre l'intérêt d'une complémentaire

### COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE : QUELLES OBLIGATIONS POUR L'EMPLOYEUR ?

- › Loi de mensualisation en cas d'arrêt de travail, convention collective des cadres, accords de branche
- › L'ANI du 17 novembre 2017 (couverture décès des cadres)
- › Les accords de branche

### MISE EN PLACE OU MODIFICATION DES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE DANS L'ENTREPRISE

- › Mise en place par accord collectif, référendum, décision unilatérale de l'employeur
- › Notion de catégorie objective : les critères suite au décret du 30 juillet 2021
- › Informations des salariés, notice d'information
- › Les règles fiscales et sociales des cotisations de prévoyance : limites d'exonération fiscales et sociales

Exemple d'application de réintégration fiscale et sociale

### ANALYSER UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- › Choix du prestataire : organisme assureur, intermédiaire
- › Les différentes prestations possibles : quelles sont les garanties les mieux adaptées aux salariés ? Contrats standards ou sur mesure, avec option
  - incapacité temporaire (arrêt de travail temporaire), invalidité permanente
  - capital décès, rente de conjoint et/ou rente éducation

Analyser différents exemples de contrats de prévoyance

- › La souscription du contrat
  - information du salarié
  - contenu du contrat : durée, bénéficiaires, prestations et cotisations

Lire une notice

- › La vie du contrat
  - droit à la garantie : article 4 loi Evin et portabilité des droits prévoyance
  - modification en cours de contrat
  - résiliation du contrat

Quiz de synthèse

### OBJECTIFS

- Analyser le niveau de prestations du régime de base pour intégrer la prévoyance complémentaire.
- Choisir les différentes options pour l'employeur et les incidences pour les salariés.
- Étudier les garanties du contrat pour mieux l'interpréter et le faire évoluer.
- Renseigner les salariés sur les contrats de prévoyance.
- Synthétiser les différentes garanties de prévoyance.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche pratique de la prévoyance collective
- Des exemples de calcul de prestations du régime général pour comprendre la perte de revenus du salarié
- Les participants peuvent apporter les notices d'information des contrats de prévoyance pour mieux comprendre leurs propres garanties

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/paie, responsables rémunération et avantages sociaux, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, professionnels de l'assurance de personnes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
 Évaluation à chaud et à froid

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
 les 10 et 11 juin 2024  
 les 7 et 8 octobre 2024

Paris Montparnasse :  
 les 18 et 19 mars 2024  
 les 12 et 13 décembre 2024

# PRÉVOYANCE COLLECTIVE - PERFECTIONNEMENT

**2 jours**

## METTRE EN PLACE OU OPTIMISER LA GESTION DE SON RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation « DDA compatible » répond à la nouvelle obligation de formation, dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), entrée en vigueur le 23 février 2019.

Compétences visées par l'arrêté du 26 septembre 2018 : maîtriser l'assurance de personne : prévoyance.

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### INTÉGRER LE FONCTIONNEMENT ET L'ARTICULATION DES GARANTIES

- › Les différentes strates de la prévoyance : législative et conventionnelle
  - quelles tranches retenir pour la tarification ?
- › Analyse des niveaux de prestation par type de garantie : décès, invalidité, incapacité temporaire de travail et frais de santé

Cas pratique : calculer les indemnités journalières vie privée et vie professionnelle  
 Analyser les garanties de prévoyance des CCN des participants

### COMMENT FAIRE ÉVOLUER SON RÉGIME DE PRÉVOYANCE

- › Modalités prévues par la loi Evin et la loi du 8 août 1994, fusion ou scission d'entreprises
- › Rôle des partenaires sociaux : informations sur le régime de prévoyance applicable dans l'entreprise, négociations
- › Choix des niveaux de garantie et maîtrise des risques
- › Les règles fiscales et sociales

Cas pratique : calculer des excédents (fiscal et social)

### APPLIQUER LES RÈGLES SUR LES CATÉGORIES OBJECTIVES ET DISPENSES D'AFFILIATION

- › Rappel sur la distinction entre contrats obligatoires et contrats facultatifs : les conséquences sur la tarification
- › Définition des catégories objectives post ANI 17 novembre 2017
  - décret du 30 juillet 2021 : une nouvelle définition des catégories objectives de salariés
- › Dispenses d'affiliation en santé
- › Le formalisme des cas de dispenses et la bonne utilisation de la Décision Unilatérale de l'employeur

### LES DOCUMENTS NÉCESSAIRE POUR UNE JUSTE TARIFICATION

- › Le régime ou acte juridique fondateur
- › La population ou démographie
- › L'état des sinistres en cours

Comprendre la portée de l'article 7 de la Loi Evin

Étude de cas : cours d'appel, la position des assureurs

- › L'impact des garanties exigées
- › Le compte de résultat

### INTERPRÉTER LE COMPTE DE RÉSULTAT

- › Comprendre les différents types de provisions et d'informations d'un compte de résultats (décret Loi Evin)
- › Prévoir des mesures d'ajustements nécessaires à l'équilibre du régime
- › Mettre en place un compte de participation aux bénéfices

Étude de cas : analyser un compte de résultat réel

### GÉRER LA VIE DU CONTRAT

- › Respect du formalisme et niveaux des garanties en rapport aux exigences conventionnelles
- › L'information des salariés (CSE, Délégué Syndical, RSS)
- › Traitement des prestations en cours en cas de modification ou de résiliation du contrat
- › Quand et comment modifier un contrat en cours ?
- › Sort du régime de prévoyance lors d'un rachat, fusion, absorption ou liquidation de l'entreprise
- › Les dernières jurisprudences (cours de cassation 2ème chambre)

Étude de cas concrets et conséquences

Quiz

### OBJECTIFS

- Analyser le fonctionnement et l'articulation des garanties, la tarification et le provisionnement des contrats de prévoyance.
- Analyser les outils de souscription et de gestion des contrats.
- Gérer les prestations nées ou à naître, immédiates ou différées.
- Améliorer les résultats de ses contrats de prévoyance pour en optimiser le coût.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation inédite permettant de maîtriser à la fois les règles juridiques et les règles de gestion d'un régime de prévoyance
- Des modèles d'accords collectifs, de cahiers des charges d'appel d'offres, de comptes de résultats pour illustrer les points présentés
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants : contrats de prévoyance collective, dispositifs de mise en place

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, technico-commerciaux en prévoyance collective  
 Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la prévoyance collective ou d'avoir suivi la formation "Prévoyance collective" proposée par GERESO

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
 Évaluation à chaud et à froid

### PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :  
 les 2 et 3 avril 2024  
 les 26 et 27 septembre 2024

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :  
.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/cgv/](http://www.gereso.com/cgv/)

**Prise en charge (si parcours certifiant) :**  
 CPF  Entreprise  OPCO